

Centre PMS provincial

Matricule : 9415397900

*Adresse : 9, rue Alphonse Liégeois
6530 THUIN*

Téléphone : 071/59.02.46

Mail : cpms.thuin@hainaut.be

Site internet : cpms en hainaut

Facebook : CPMS en Hainaut

Projet de centre 2025 - 2030



Les 3 missions essentielles dévolues par le Décret du 14/07/2006 aux Centres PMS

- 1. Promouvoir les conditions psychologiques, psycho-pédagogiques, médicales et sociales qui offrent à l'élève les meilleures chances de développer harmonieusement sa personnalité et de le préparer à assumer son rôle de citoyen autonome et responsable et à prendre une place active dans la vie sociale, culturelle et économique ;*
- 2. Contribuer au processus éducatif de l'élève, tout au long de son parcours scolaire, en favorisant la mise en œuvre des moyens qui permettront de l'amener à progresser toujours plus et ce, dans la perspective d'assurer à tous les chances égales d'accès à l'émancipation sociale, citoyenne et personnelle. A cette fin les centres mobiliseront, entre autres, les ressources disponibles de l'environnement familial, social et scolaire de l'élève ;*
- 3. Dans une optique d'orientation tout au long de la vie, soutenir l'élève dans la construction positive de son projet de vie personnelle, scolaire, professionnel et de son insertion socio-professionnelle.*

Les 3 missions se déclinent en 8 axes de travail non hiérarchisés, qui fondent le programme commun dans le cadre duquel s'inscrit le travail de chaque centre

- 1. L'offre de services aux consultants*
- 2. La réponse aux demandes des consultants*
- 3. Les actions de prévention*
- 4. Le repérage des difficultés*
- 5. Le diagnostic et la guidance*
- 6. L'orientation scolaire et professionnelle*
- 7. Le soutien à la parentalité*
- 8. L'éducation à la santé*

Notre équipe

En équivalents temps plein , notre équipe se compose de :

- 1 Directrice*
- 3 Conseillères psychopédagogiques*
- 1 Auxiliaire psychopédagogique*
- 1 Auxiliaire paramédicale*
- 2 Auxiliaires logopédiques*
- 1 Secrétaire*

Nos valeurs

En concordance avec le Projet spécifique de notre Pouvoir Organisateur, la Province de Hainaut, les valeurs essentielles qui sous-tendent notre travail sont :

- la tolérance*
- le respect des différences culturelles , religieuses , sociales et philosophiques*
- la neutralité*
- le respect , la responsabilisation et l'autonomisation des consultants*
- le respect du libre choix des parents*
- le respect de l'enfant*
- l'esprit critique et le libre-arbitre*
- la bienveillance.*

Modalités d'intervention

Nos interventions et avis revêtent un caractère consultatif et non contraignant. Cela signifie que les parents des élèves gardent leur indépendance face aux décisions à prendre concernant leurs enfants.

Les membres de l'équipe sont soumis au secret professionnel. Le Centre PMS reste indépendant des écoles , ce qui garantit l'objectivité et l'impartialité de nos interventions et avis , ainsi qu'une bonne collaboration avec les consultants.

En tant que service public, nos interventions sont gratuites, dans la mesure où nous sommes organisés par la Province de Hainaut et subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Toute demande est analysée, mais certaines seront réorientées, si elles n'entrent pas dans le cadre de nos missions.

La promotion de l'image positive du CPMS

Nous accordons de l'importance à donner une image positive du centre auprès des consultants, des services extérieurs, et de toute personne qui nous contacte :

- *par la qualité de l'accueil téléphonique*
- *par des délais d'intervention raisonnables*
- *par la qualité de la communication et de la collaboration avec les écoles, les consultants et les partenaires*
- *par une présence permanente des membres de l'équipe dans les écoles*
- *par une écoute active des enseignants et des Directions d'écoles*
- *par une information sur nos missions et sur l'apport de nos interventions dans les situations des élèves ou de leurs parents, lors de réunions avec des partenaires extérieurs*
- *en tenant et investissant une place d'interface auprès des écoles par rapport aux intervenants extérieurs*
- *en construisant des contacts efficaces avec les échevins de l'enseignement et les Directions d'écoles et en étant à leur écoute lors de la gestion de toute situation délicate*
- *par la disponibilité, l'écoute, la flexibilité et la réactivité de toute l'équipe*
- *par l'attention portée à la formation continuée, garante de notre professionnalisme.*

Notre ressort

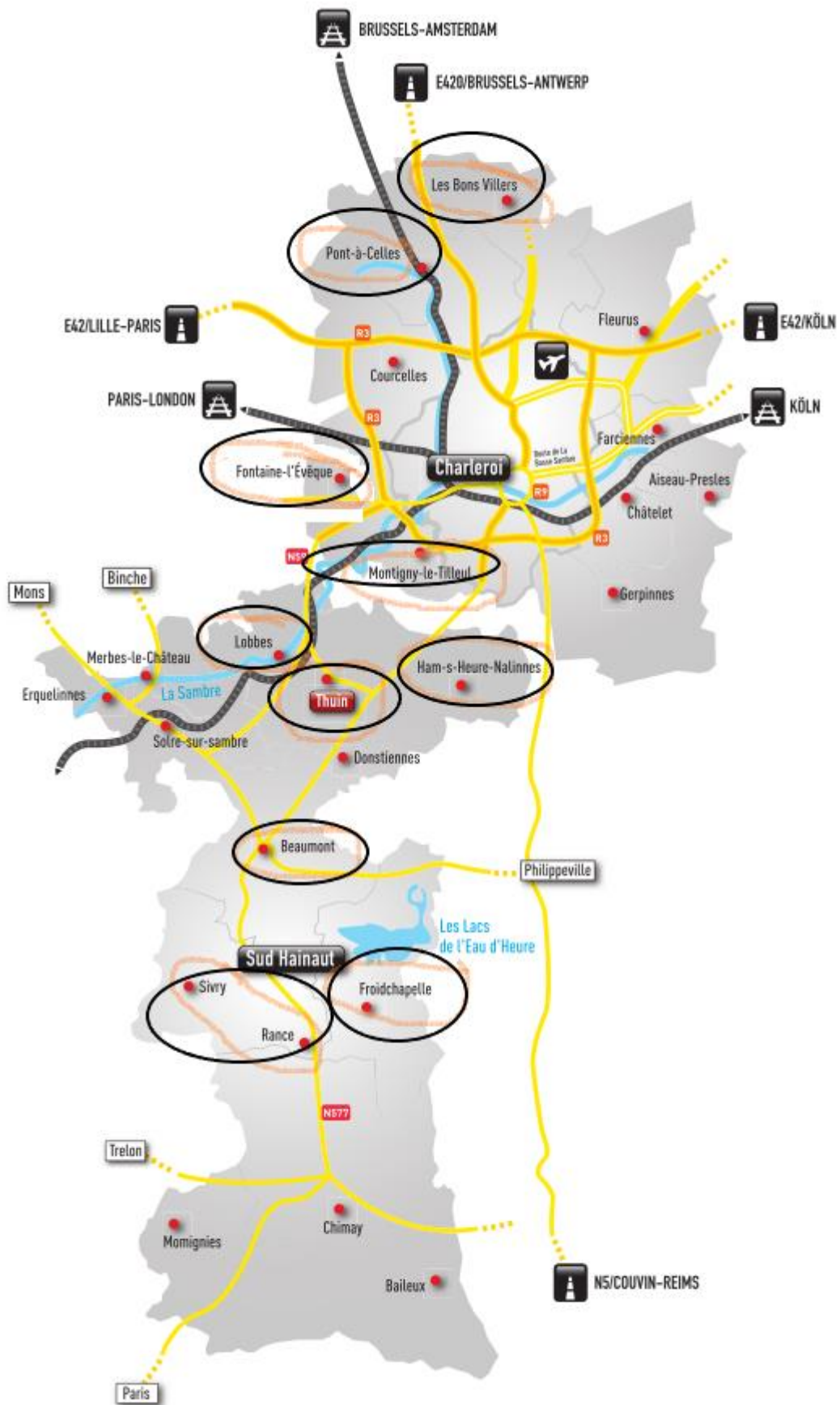
Notre centre possède la singularité de desservir uniquement des écoles maternelles et primaires ou fondamentales.

Nous assurons la tutelle de 62 implantations maternelles, primaires ou fondamentales, et travaillons avec 31 Directions d'écoles.

Nos écoles sont soit situées dans des communes semi-urbaines, soit en zone rurale.

Les entités de Montigny-le-Tilleul, Ham-sur-Heure/Nalinnes et Les Bons Villers, jouissent d'un indice socio-économique plus favorable que celles de Fourbechies ou de Fontaine-l'Evêque, par exemple. Néanmoins, dans chaque établissement scolaire, nous retrouvons une mixité sociale, avec des familles plus aisées, et d'autres plus précarisées.

Ces dernières années, nous avons fait face à un renouvellement des directions d'écoles, ce qui a impliqué une information accrue sur nos missions, et une attention portée à l'établissement de liens de confiance, facilitateurs d'une collaboration efficiente entre eux et notre équipe.



<i>Ecole</i>	<i>Adresse</i>	<i>Localité</i>
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Rue du Pavé, 17</i>	<i>6500 BARBENCON</i>
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Rue Ch. Rogier, 1</i>	<i>6500 RENLIES</i>
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Rue Plagne, 20</i>	<i>6500 SOLRE-SAINT-GERY</i>
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Chée de Charleroi, 167</i>	<i>6511 STREE</i>
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Rue du Tombois, 3</i>	<i>6500 THIRIMONT</i>
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Rue de l'Enseignement, 49A</i>	<i>6140 FONTAINE-L'EVEQUE</i>
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Cité des Oiseaux, 8A</i>	<i>6140 FONTAINE-L'EVEQUE</i>
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Bd du Nord, 16</i>	<i>6140 FONTAINE-L'EVEQUE</i>
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Rue A. Berteaux, 37B</i>	<i>6142 LEERNES</i>
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Rue Chaussée, 133</i>	<i>6141 FORCHIES-LA-MARCHE</i>
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Rue Chaussée, 113</i>	<i>6141 FORCHIES-LA-MARCHE</i>
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Cité des 3 Bonniers, 1</i>	<i>6141 FORCHIES-LA-MARCHE</i>
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Rue Arzières, 24</i>	<i>6440 FROIDCHAPELLE</i>
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Rue du Bosquet, 1</i>	<i>6440 FOURBECHIES</i>
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Chée de Beaumont, 87</i>	<i>6440 BOUSSU-LEZ-WALCOURT</i>
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Rue Dubray, 6</i>	<i>6120 HAM-SUR-HEURE</i>
<i>Ecole communale maternelle</i>	<i>Rue Saint-Roch, 17</i>	<i>6120 HAM-SUR-HEURE</i>
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Rue de Jamioux, 29</i>	<i>6120 HAM-SUR-HEURE</i>

<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Rue Saint-Jean, 21</i>	<i>6120 COUR-SUR-HEURE</i>
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Rue W. Brogneaux, 8</i>	<i>6120 JAMIOULX</i>
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Rue Gendebien, 6 B</i>	<i>6120 MARBAIX-LA-TOUR</i>
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Rue des Couturelles, 1</i>	<i>6120 NALINNES</i>
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Place des Haies, 1</i>	<i>6120 NALINNES</i>
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Rue des Ecoles, 40</i>	<i>6120 NALINNES</i>
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Rue des Bonniers, 34A</i>	<i>6540 LOBBES</i>
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Rue des Ecoles, 37</i>	<i>6540 LOBBES</i>
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Rue du Village, 40</i>	<i>6540 MONT-STE-GENEVIEVE</i>
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Rue Chevesne, 39</i>	<i>6542 SARS-LA-BUISSIÈRE</i>
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Rue Wilmet, 21</i>	<i>6110 MONTIGNY-LE-TILLEUL</i>
<i>Ecole communale maternelle</i>	<i>Promenade Dr Cornet, 1</i>	<i>6110 MONTIGNY-LE-TILLEUL</i>
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Rue de Marbaix, 105</i>	<i>6110 MONTIGNY-LE-TILLEUL</i>
<i>Ecole communale maternelle</i>	<i>Rue des Fougères, 33</i>	<i>6110 MONTIGNY-LE-TILLEUL</i>
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Rue de Cousolre, 2</i>	<i>6111 LANDELIES</i>
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Rue Célestin Freinet, 1</i>	<i>6230 PONT-A-CELLES</i>
<i>Ecole communale maternelle</i>	<i>Rue Hairiamont, 12</i>	<i>6230 PONT-A-CELLES</i>
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Rue Theys, 15</i>	<i>6238 LUTTRE</i>
<i>Ecole communale maternelle</i>	<i>Rue Saint-Nicolas, 8</i>	<i>6238 LUTTRE</i>

<i>Ecole communale maternelle</i>	<i>Place de Liberchies, 1</i>	6230 LIBERCHIES
<i>Ecole communale maternelle</i>	<i>Rue des Lanciers, 1</i>	6230 VIESVILLE
<i>Ecole communale primaire</i>	<i>Place des Résistants, 10</i>	6230 VIESVILLE
<i>Ecole communale maternelle</i>	<i>Rue Wolff, 1</i>	6230 VIESVILLE
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Place Fonds Nachez, 10</i>	6230 THIMEON
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Rue du Village, 78</i>	6230 OBAIX
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Rue Brigode, 22</i>	6230 BOIS RENAUD
<i>Ecole communale maternelle</i>	<i>Rue P. Pastur, 18</i>	6230 BUZET
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Petit Roeulx, 25</i>	6230 ROSSEIGNIES
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Grand Place, 29</i>	6470 SIVRY
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Rue Carrière, 1A</i>	6470 RANCE
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Rue de Sivry, 4</i>	6470 GRANDRIEU
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Rue Grignard, 56</i>	6533 BIERCEE
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Rue Cromboulx, 45</i>	6530 THUIN
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Rue de la Cour, 8</i>	6536 THUILLIES
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Place communale</i>	6532 RAGNIES
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Place des Combattants et Déportés, 2</i>	6534 GOZEE
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Rue de Marchienne, 134A</i>	6534 GOZEE
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Rue Mathé, 12</i>	6530 LEERS-ET- FOSTEAU
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Chemin de Forestaille, 45</i>	6531 BIESME-SOUS- THUIN
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Rue de l'Escaille, 1</i>	6210 VILLERS- PERWIN

<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Rue de Bruxelles, 41</i>	<i>6210 REVES</i>
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Rue Helsen, 69 Bis</i>	<i>6211 MELLET</i>
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Rue Helsen, 4B</i>	<i>6211 MELLET</i>
<i>Ecole communale fondamentale</i>	<i>Rue de Gosselies, 17</i>	<i>6210 WAYAUX</i>

Nos axes de travail

1. Proposer nos services et informer sur nos missions par :

- *la diffusion du Projet de Centre auprès des écoles du ressort , et des partenaires du réseau*
- *la distribution de dépliant^s reprenant les missions des Centres PMS auprès des élèves de 1^{ères} maternelles , ainsi qu'à tout nouvel élève inscrit*
- *des concertations entre les Directions d'écoles et la Direction du Centre PMS*
- *des rencontres avec les équipes éducatives et celles du Centre PMS*
- *une lettre de présentation des missions du Centre , et de la possibilité du refus de guidance individuelle , envoyée aux chefs d'écoles à l'attention des parents , à chaque rentrée scolaire*
- *une affiche informative apposée dans chaque implantation scolaire*
- *la distribution d'un document reprenant le nom des membres de l'équipe intervenant dans chaque école.*

2. Répondre aux demandes des consultants par :

- *des entretiens préliminaires avec les enseignants , pour soutenir leurs démarches de mobilisation des parents , afin que ceux-ci nous adressent une demande*
- *l'analyse de toute demande en concertation pluridisciplinaire , et la mise au point de son suivi*
- *une réorientation des demandes vers le service le plus adéquat si nécessaire*
- *un feedback aux demandeurs (parents , enseignants , autres institutions...), garant d'une relation de confiance*
- *une collaboration avec les équipes mobiles , en nous associant à la réflexion , l'analyse et l'ébauche de solutions face à des problématiques vécues par les équipes éducatives.*

3. Prévenir et repérer les difficultés par :

- une concertation avec les enseignants des classes de 3^{ème} maternelles en vue d'échanger sur les prérequis des élèves
- le fait d'amener les instituteurs à sensibiliser les parents par rapport aux difficultés et besoins de leurs enfants et à les mobiliser pour prendre contact avec l'équipe du Centre PMS, au besoin
- les interventions des auxiliaires logopédiques au sein des classes maternelles :
 - . animations diverses axées sur le langage oral
 - . ateliers centrés sur le développement des prérequis du langage et des apprentissages scolaires
 - . prévention des difficultés d'apprentissage
 - . projets en synergie avec les autres disciplines (notamment médicale)
- le dépistage des retards psychomoteurs lors d'observations d'élèves
- une présence permanente sur le terrain, et des entretiens réguliers avec les Directions et les enseignants à propos des élèves
- le repérage des élèves en difficultés comportementales lors des animations de groupe
- la facilitation du lien et de la communication école /enfant / parents
- des animations de groupe pour gérer des situations où le climat scolaire est mis à mal , ou relatives à du harcèlement.

4. Etablir un diagnostic et assurer la guidance au travers :

- d'entretiens
- d'examens psychologiques individuels pour mettre en évidence les troubles :
 - . de l'adaptation scolaire
 - . des apprentissages pédagogiques
 - . du comportement
 - . du développement global de l'enfant
 - . de l'attention /concentration
 - . du langage écrit
- de l'analyse des données en pluridisciplinarité lors de réunions d'équipe , et du choix de la remédiation la plus adaptée
- d'une remise de conclusions aux parents , lors de laquelle des conseils orthopédagogiques sont donnés , ainsi que les

coordonnées de divers spécialistes pour assurer le suivi de la situation

- d'un retour aux enseignants , de façon à ce que cela améliore leur compréhension et leur prise en charge de l'élève au sein de la classe
- de l'orientation des élèves observés par nos auxiliaires logopédiques vers des suivis extérieurs , ou la mise en place d'une guidance parentale
- du soutien à l'enseignant par le partage d'outils
- de la participation à la mise en place des aménagements raisonnables , en collaboration avec les équipes éducatives et/ou les pôles territoriaux , en présence des parents
- des réunions de suivis des élèves en intégration dans l'enseignement ordinaire
- des rencontres avec les SAJE et SAJAS pour évaluer l'évolution des élèves
- de l'accompagnement des Directions d'écoles dans le cadre de l'absentéisme , par le biais de courriers envoyés aux parents les invitant à nous rencontrer, ou par celui d'une convocation , pour tenter de mettre en lumière les causes de l'absentéisme récurrent, et réfléchir ensemble à des pistes de solution . Ces actions de prévention tendent à éviter le décrochage scolaire
- de l'écoute des Directions d'écoles lorsque des situations de conflits entre élèves apparaissent , en les analysant avec eux afin de prévenir le harcèlement scolaire. Nous les aidons à décortiquer la dynamique de classe et proposons des médiations par des services extérieurs (AMO,...) ou en réalisant nous-mêmes une animation au sein de la classe.

Nous soutenons également les parents et les élèves concernés par ces situations de conflits et/ou harcèlement au travers d'entretiens d'écoute et d'aide

- de la transmission des données PMS aux parents sous forme de rapports qui participent à l'élaboration de diagnostics par les spécialistes (neuro-pédiatres, pédopsychiatres, ORL)
- de la réception et l'analyse des rapports des spécialistes , fournis par les parents , qui favorisent notre suivi de l'élève
- de la gestion des situations de maltraitance , et l'accompagnement des parents vers le SAJ/SPJ et/ou APEP.

Nous accompagnons les chefs d'écoles et les enseignants dans la gestion de ces situations, et rencontrons les parents des élèves avec eux

- du repérage des difficultés psychomotrices et développementales des enfants , accompagné de conseils et de proposition de suivis prodigués aux parents.

5. Soutenir la parentalité :

- en étant à l'écoute des difficultés éducatives évoquées par les parents lors de nos entretiens avec eux
- en proposant des pistes de solution à la problématique observée, et en accompagnant les parents vers un processus de changement
- en organisant une guidance parentale (éducative, logopédique)
- en les accompagnant en vue d'une fréquentation scolaire régulière, notamment en les interpellant sur base des signalements d'absentéisme envoyés par les Directions d'écoles.

6. Accompagner l'orientation scolaire et fournir des informations sur les études :

- en proposant une orientation vers un enseignement spécialisé lorsque les divers aménagements raisonnables et les suivis extérieurs mis en place ne permettent plus une évolution suffisante de l'élève
- en effectuant les examens relatifs aux différentes dérogations (maintien en 3^{ème} maternelle, avancement dans une année du tronc commun)
- en participant aux réunions de synthèse pour les élèves en intégration permanente totale, en collaboration avec les Pôles Territoriaux.

7. Promouvoir l'éducation à la santé :

- en réalisant des animations au sein des classes maternelles et primaires, sur des thèmes choisis avec les enseignants ou étayant leur projet pédagogique : l'alimentation, le sommeil, l'hygiène, l'utilisation des écrans,...
- en animant les classes de 6^{ème} année primaire et d'autres sur le thème de l'EVRA
- en participant à d'éventuels projets communaux, en partenariat avec l'Observatoire de la Santé en Hainaut et l'ONE
- en établissant une collaboration efficace avec les SPSE, et en échangeant des données utiles à la bonne intégration scolaire des élèves

Nos partenaires

- *Les Directions d'écoles et leurs équipes éducatives*
- *Les parents*
- *Les Services de Promotion de la Santé à l'Ecole (SPSE) de Gosselies, Strépy-Bracquegnies , Morlanwelz , Solre-sur-Sambre et Chimay*
- *Les Services d'Aide en Milieu Ouvert (AMO)*
- *Les Services d'Aide Précoce (SAJE)*
- *Les Services d'Aide à l'Intégration (SAJAS)*
- *Les Services d'Accueil pour Jeunes*
- *Les Services de Santé Mentale*
- *Les Services d'Aide et Prévention Enfants/Parents*
- *Les Plannings Familiaux*
- *Le Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ) de Charleroi*
- *Le Service de Protection de la Jeunesse (SPJ) de Charleroi*
- *Les travailleurs médicosociaux de l'Office de la Naissance et de l'Enfance des communes desservies*
- *Les assistants sociaux des Centres Publics d'Action Sociale*
- *Les assistants sociaux des Cellules Communales de Prévention*
- *Des logopèdes , des neuropsychologues , et des psychomotriciens relationnels indépendants*
- *L'Observatoire de la Santé en Hainaut*
- *Des médecins spécialistes*
- *Les autres Centres PMS tous réseaux confondus*
- *Les Pôles Territoriaux*
- *Les équipes mobiles de la Fédération Wallonie-Bruxelles*
- *Le centre de logopédie et de psychomotricité de Jamioulx*
- *Des Centres de Réadaptation Fonctionnelle (Ouïe et Parole Charleroi)*